

Ces modalités sont définitives et ne peuvent pas être modifiées en cours d'année universitaire

DFGSP2

Responsable(s) : Maxime Lehmann, Eleonore Real

Règles applicables à la formation

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- aménagements des horaires d'enseignement
- attribution d'un régime long d'études

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Assiduité

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du

semestre et devra se présenter à la session 2.

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Modalités de progression en DFG

Hors dispositif prévu par arrêté, l'accès est limité par un *numerus clausus* propre à chaque filière (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique).

Hors dispositif prévu par arrêté, pour être admis au diplôme de formation générale (DFG) en sciences pharmaceutiques, médicales, odontologiques ou maïeutiques, les candidats doivent figurer en rang utile sur la liste des classements correspondant à la filière de santé choisie.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours et les stages afférents.

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat signé par le responsable pédagogique et par l'étudiant. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

En alternance, afin d'obtenir le diplôme visé, l'alternant justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation en DFG, DFA et DE et obtention du diplôme

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieur à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme, les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Validation du DFG

Le diplôme est délivré aux étudiants qui ont acquis les quatre semestres de la filière après la PACES, par l'obtention de 180 ECTS et les stages afférents. Ce diplôme confère le grade de licence.

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y

a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Les modalités d'évaluation des étudiants peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu. Dans ce cas, il peut constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en DFG et DFA

En cas d'ajournement ou défaillance à la session principale, l'étudiant conserve pour la session de rattrapage, les notes des UE validées lors de la session principale.

Dans les 7 jours qui suivent la mise à disposition du relevé de notes, l'étudiant peut y renoncer par demande écrite au service de scolarité. Dans ce cas, *seule la note obtenue à la session de rattrapage sera retenue et considérée comme définitive*.

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Règle(s) additionnelle(s)

-

ENSEIGNEMENTS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 1 - DFGSP2		
UE01 Biodiversité	Gisele HAAN-AR CHIPOFF	3	1																
Biodiversité et écosystèmes	Gisele HAAN-AR CHIPOFF	-	1		1	TH (sans doc)	E	01:30	CT			1	TH (sans doc)	E	01:30				
UE02 Genèse des principes actifs	Julie KARPENKO	6	2																
Chimie organique TH	Aurelie BOURDERIOUX	-	0.75		0.75	TH (sans doc)	E	01:00	CT			0.75	TH (sans doc)	E	01:00				
Chimie organique TP	Aurelie BOURDERIOUX	-	0.25		0.25	TP tpx3: 1 note compte rendu des séances de tp, rendu à la fin de l'ensemble des tp coeff 0,6)1 note CC (12 min, coeff 0,3) 1 note préparation TP + participation tp coeff 0,1	A		CC			0.25	Oral	O	00:15				
Substances naturelles	Aurelie URBAIN	-	0.5		0.5	TH (sans doc)	E	00:30	CT			0.5	TH (sans doc)	E	00:30				
Biotechnologie : les biomédicaments	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	0.5		0.25	Travail personnel CC1 Affiche sur un biomédicament	A		CC			0.5	Oral	O	00:15				
					0.25	Oral CC2 Présentation de l'affiche à l'oral et réponses aux questions	O	00:10	CC										
UE03 Sciences physicochimiques pharmaceutiques	Eric MARCHIONI	9	3																
Initiation TP	Nassera TOUNSI	-	0.25		0.25	TP - participation 9 séances de TP- 1 rendu par séance : 9- durée du TP : 3h (dont 1 rendu 3h30)- chaque rendu écrit est noté sur /20 et la note finale correspond à la moyenne des 9 rendus écrits	A		CC			0.25	Oral	O	00:15				

ENSEIGNEMENTS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Instrumentation	Said ENNAHAR	-
BPL - 2A	Veronique BRUBAN	-			0	TP validation par acquis (si EP NACQ=UE NACQ même si ≥10) TP consistent en la vérification et la qualification des appareils de TP par des tests spécifiques et leur interprétation.	A		CC			0	Travail personnel analyse et interprétation de données brutes relatives aux contrôles de qualification des appareils de TP.	A					
Biophysique	Yves MELY	-	1.25		1.25	TH (avec doc)	E	01:00	CT			1.25	TH (avec doc)	E	01:00				
Sciences séparatives	Eric MARCHIONI	-	0.75		0.75	TH (sans doc)	E	01:00	CT			0.75	TH (sans doc)	E	01:00				
UE04 Sciences pharmacologiques	Nathalie NIEDERHOFFER	6	2																
Pharmacologie moléculaire	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1.25		0.42	CC1	E	01:00	CC			1.25	TH	E	00:45				
					0.42	CC2	E	01:00	CC										
					0.41	Travail personnel Travail personnel	E	01:00	CC										
Pharmacocinétique	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	-	0.75		0.75	TH (sans doc)	E	00:45	CT			0.75	TH (sans doc)	E	00:45				
UE05 Formulation, fabrication, aspects biopharma des médicaments	Pascal WEHRLE	6	2																
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TH/TD)	Pascal WEHRLE	-	1.5		1.5	TH (sans doc)	E	01:00	CT			2	FFABM TH+ TP (sans doc)	E	01:00				

ENSEIGNEMENTS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TP)	Nicolas ANTON	-	0.5		0.5	TP (DFGSP2 + M1 AM,AQ,RDP) 8 séances de 3h. Évaluation sur cahier de TP. Dernière séance CC (TP sans document) contrôler les connaissances des protocoles, +évaluation de certaines formulations réalisées.	A		CC										
Semestre 2 - DFGSP2		30																	
UE06 Projet d'orientation professionnelle 1	Bruno VAN OVERLOOP	3	1																
Communication	Bruno VAN OVERLOOP	-	0.33		0.33	Communication CC CV, lettre de motivation	A		CC			0.33	Oral	O	00:15				
Outils numériques et Préparation au PIX	Nassera TOUNSI	-	0.33		0.33	Outils numériques et certification PIX TH	E	02:00	CT			0.33	Outils numériques et certification PIX TH	E	02:00				
Langue étrangère	Rama PIOTTO	-	0.33		0.33	Anglais	O	00:20	CC										
Anglais - S4 Pharma		-			2	Productions orales Au cours du semestre. Avec note	O	00:10											
					2	Évaluation de compréhension orale et écrite En fin de semestre	A	01:30											
					1	Travail écrit au cours du semestre	E	01:30											
Conférences métiers	Maxime LEHMANN	-			0	Conférences métiers validation par présence	A		CC			0	Conférences métiers Travail personnel	A					
Portfolio / Entretiens par enseignants référents	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-			0	Portfolio/ entretiens par enseignants référents Validation par acquisTravail personnel encadré	A		CC			0	Portfolio/ entretiens par enseignants référents Validation par acquisTravail personnel encadré	A					
UE07 Sciences biologiques pharmaceutiques	Philippe BOUCHER	15	5																
Interrelations métaboliques TH	Eleonore REAL	-	0.75		0.75	TH (sans doc)	E	00:60	CT			0.75	TH (sans doc)	E	00:60				

ENSEIGNEMENTS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Enzymologie et méthodes de mesure	Eleonore REAL	-	0.5		0.5	TP 3 compte-rendus écrits d'analyse et de discussion des résultats de TP dont une moyenne est réalisée	A			CC			0.5	Oral 15 min de préparation et 15 min oral	O	00:15			
Physiologie	Philippe BOUCHER	-	2.25		0.25	TP 4 notes : 3 Compte Rendu et une colle de TP (petit examen de 15 min qui porte sur les Tp). Les coefficients sont les même pour tous les CC.	A			CC			2.25	TH (partie 1 + partie 2) (sans doc)	E	00:30			
					0.75	TH partie 1 (sans doc)	E	00:30	CT										
					1.25	TH partie 2 (sans doc)	E	00:30	CT										
Aspects fondamentaux des agents infectieux	Philippe GEORGEL	-	1		1	TH (sans doc)	E	01:00	CT			1	TH (sans doc)	E	01:00				
Biotechnologie : les outils de diagnostic	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	0.5		0.3	Travail personnel encadré Rapport (analyses des résultats)	A			CC			0.5	Oral	O	00:15			
					0.2	CC écrit test des connaissances théoriques	A	00:30	CC										
UE08 Sciences physicochimiques	Eric MARCHIONI	9	3																
Chimie minérale	Esther KELLENBERGER	-	1		0.2	Implication Ind Implication individuelle	A			CC			1	TH (sans doc)	E	01:00			
					0.6	TH (sans doc)	E	00:60	CT										
					0.2	Travail groupe résolution d'exercices dans un cahier corrigé par les enseignants.Meilleurs rendus, pour moitié du total, sont pris en compte dans le calcul de la note finale.	A			CC									
Analyses spectrales et électrochimiques (partie TH)	Eric MARCHIONI	-	0.75		0.75	ASE TH (sans doc)	E	01:00	CT			1	ASE TH (sans doc)	E	01:00				

ENSEIGNEMENTS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Analyses spectrales et électrochimiques (partie ED-TP)	Sonia LORDEL-MADELEINE	-	0.25		0.25	ASE TP TP(x2) 1 interrogation (note A et note B > rapport + manip + interro sur Moodle) et (note C et note D > notes de TP cahier de laboratoire) note finale = $(A + B + (0,5*((C+D)/2)))/3$	A		CC										
Chimie organique pharmaceutique	Julie KARPENKO	-	1		1	TH (sans doc)	E	01:00	CT			1	TH (sans doc)	E	01:00				
UE09 Pré-orientation (1 élément au choix)	Julie KARPENKO	3	1																
Synthèse organique pharmaceutique	Julie KARPENKO	-	1		1	TP TP (effectif 18 étudiants) 1note de manipulation lors de la séance d'évaluation pratique 4h coeff 0.6. 1note compte rendu coeffi 0,3.1note de prépa TP+participation tp coeff 0,1	A		CC			1	Oral	O	00:15				
Contrôle qualité des médicaments et des produits de santé	Said ENNAHAR	-	1		1	TP TP - effectif limité à 30 étudiants maximum (6 étudiants par groupe de TP)un rapport noté	A		CC			1	Oral	O	00:15				
Reconnaisances de plantes et de champignons	Gisele HAAN-AR-CHIPOFF	-	1		1	TP TPx6 note plantes EC 20 minutes-Note connaissance EC 15 min - Réalisationherbier. Note micromycète EC 20 minutes + dessins.Note finale = Notes plantes moy 3 notes x 5/6 + moy notes micromycètes x 1/6	A		CC			1	Oral	O	00:20				

ENSEIGNEMENTS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage					
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Biodiversité du règne animal	Sylvie PERROTEY	-	1		0.25	CC1	E	00:20	CC			0.5	TH (sans doc)	E	00:20	
					0.25	CC2	E	00:20	CC			0.5	Oral Oral Rattrapage TP	O	00:20	
					0.25	CC3	E	00:20	CC							
					0.25	CC4	E	00:20	CC							
					0.5	TP TP effectif limité à 60 étudiants maximum - 4 séance de TP avec un examen écrit a la fin de chaque séance.Durée 20 minutes avec une note sur 20. Moyenne des 4 notes.	A		CC							
Caractérisation microscopique des plantes médicinales	Aurelie URBAIN	-	1		1	TP TP - effectif limité à 40 étudiants. Une évaluation note finale sur 20. Séance 1 : note /4Séance 2 : note /3Séance 3 : note /4Séance 4 : note /4Séance 5 : note /5	A		CC			1	Oral	O	00:15	
Imagerie moléculaire et cellulaire	Pascal DIDIER	-	1		1	TP TP (x3) Les étudiants remettent un rapport à la fin de chaque TP, ils obtiennent donc 3 notes avec le même coefficient 1 qui permet de calculer la note finale.	A		CC			1	Oral	O	00:10	
Stage officinal d'initiation (4 semaines)	Rachel MATZ-W ESTPHAL	-			0	Stage officinal d'initiation Rapport et appréciation du maître de stage	A		CC			0	Stage officinal d'initiation Travail personnel	A		
AFGSU Niveau 1	Clarisse MAECHLING	-			0	AFGSU NIVEAU 1 (Présence). AFGSU1 NACQ en 2A = rattrapage en 3A. Obligation de validation pour le diplôme de DFGSP et du passage en DFASP1.	A		CC			0	AFGSU NIVEAU 1 AFGSU1 NACQ en 2A = rattrapage en 3A. Obligation de validation pour le diplôme de DFGSP et du passage en DFASP1.	A		